

vient enfin de paraître. Le premier volume, livré au public depuis quelque temps seulement, en est déjà rendu à sa quatrième édition.

Il n'est pas nécessaire de recommander cette étude biographique à nos lecteurs : la signaler à leur attention, cela suffit.

Le rôle important que Louis Veillot a joué dans la presse catholique française, les luttes considérables qu'il a eues à soutenir, font que sa vie est un peu l'histoire du catholicisme en France pendant la période qu'il a combattu pour la grande cause. Veillot est et restera le modèle par excellence du journaliste catholique. Sa vie est pleine d'enseignements que tout lecteur pourra mettre à profit.

HISTOIRE DE LA RESPONSABILITÉ CRIMINELLE des Ministres en France depuis 1789 jusqu'à nos jours, par Louis Ferstel. Paris, L.-H. May, 1899. In-12, XXXI-239 p.

De récents incidents politiques et judiciaires donnent un caractère d'actualité à l'ouvrage de M. Louis Ferstel : l'*Histoire de la responsabilité criminelle des ministres en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Mais ce livre doit survivre aux événements actuels, car il est l'histoire des essais qui ont été tentés et des mesures qui ont été prises, dans l'ordre législatif et dans l'ordre judiciaire, pour mettre en action le principe de la responsabilité pénale des ministres.

Tout le monde connaît, au moins dans leurs grandes lignes, le procès des derniers ministres de Charles X et l'accusation portée, en 1879, contre les ministères de Broglie et Rochebouët. Mais ce qu'on connaît moins, ce sont les accusations dirigées contre plusieurs ministres de Louis XVI par l'Assemblée législative ou la Convention, et les lois qui ont été déposées, depuis 1814 jusqu'à 1878, sur la responsabilité criminelle des ministres.

L'ouvrage proprement dit est divisé en six chapitres : I. *Les cahiers de 1789 et la Constitution de 1791* ; II. *Les ministres de Louis XVI* ; III. *La Restauration* ; IV. *La Monarchie de Juillet* ; V. *Les Constitutions de 1848 et de 1875* ; VI. *Du 16 mai à nos jours*. On trouve, à la fin de ce dernier chapitre reproduite d'après le *Journal officiel*, la discussion qui a eu lieu à la Chambre des députés, le 5 juin dernier, au sujet de la demande de mise en accusation du général Mercier et qui s'est terminée par un vote d'ajournement.